



Lettre des élus FSU du CT de l'UCA n°26 – avril 2020

Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au CT qui s'est tenu exceptionnellement par visio-conférence ce jeudi 2 avril 2020, au regard des circonstances liées à la crise sanitaire du Covid-19.

1. Point d'information sur la situation de confinement et de fermeture de l'établissement.

- Mathias Bernard, Président de l'UCA, et Anne Fogli, Vice-présidente CA, ont présenté **une série d'informations relatives à la situation présente.**
- **Les sites universitaires ont été fermés dès le lundi 16 mars au soir** ; un CHSCT spécial s'est déroulé le mardi 17 mars avant que ne soient opérées les dernières opérations de retrait de matériel.
- Certains agents ont ensuite reçu **une autorisation de déplacement professionnel** (320 agents) : déplacements très ponctuels dans le cadre des missions individuelles (en cas de déplacements exceptionnels – autorisation accordée) ; autorisations ponctuelles supplémentaires pour permettre à des personnels de récupérer du matériel ou des dossiers indispensables (visés par les responsables hiérarchiques).
- L'une des difficultés principales de l'UCA tient **au fonctionnement dégradé pour cause de fermeture de l'établissement et de confinement des personnels** ; les **difficultés à venir tiendront dans la mise en œuvre évolutive du PCA dans la durée et la gestion des sessions d'examen** (en cas de confinement jusqu'à l'été, et même avec une phase intermédiaire de retour partiel à la normale).
- Le Président rappelle la nécessité de distinguer **travail à distance (télétravail) et autorisation spéciale d'absence (ASA). Le principe appliqué par défaut tient dans le placement des agents en télétravail** (sauf ceux qui sont obligés d'être sur leurs lieux de travail – à la DIL notamment) **dès lors qu'ils peuvent au moins avoir accès à leur messagerie ; sont placées en ASA uniquement les personnes qui ne peuvent pas avoir d'activité** pour différentes raisons matérielles, familiales ou médicales (pas d'accès à l'informatique, garde d'enfants, missions ne pouvant pas se faire à distance).

La DRH a recueilli une première série de chiffres relative à 400 agents en date du 1^{er} avril : parmi eux, 28% sont en ASA et 72% en télétravail ou travaillant sur place (lorsque c'est obligatoire).

- **Le nombre de collègues UCA infectés par le Covid-19 serait inférieur à 10** ; aucun cas secondaire de contamination sur le lieu de travail n'a été enregistré en date du 2 avril.

2. Questions sur les situations des personnels.

La FSU intervient au sujet de droits des personnels, du maintien des rémunérations et de leurs congés.

- Les ordonnances d'exception adoptées ces derniers jours dans le champ du travail constituent un profond recul des droits des salariés tant au niveau des droits à congés, de la durée du temps de travail ou de la rémunération des heures supplémentaires. Elles constituent autant de menaces pour les droits futurs des salariés dans le secteur privé mais aussi dans la fonction publique en général et à l'université en particulier. Elles constituent aussi une grave remise en cause des libertés publiques.

- La FSU s'est adressée dès le 18 mars au DGS afin de clarifier la situation des agents selon qu'ils soient en Autorisation spéciale d'absence (ASA), en télétravail ou en présentiel dans le cadre du Plan de continuité de l'activité (PCA). Nous avons dit être inquiets à l'idée que des agents de l'UCA puissent travailler à distance (télétravail au sens large) sans demande ni cadre formels et pourraient se voir demander des comptes en matière de production ou de travail fait. Nous rappelons que les conditions de mise en place du travail à distance, appelé abusivement "télétravail" dans le cadre de cette crise, ne sont pas comparables à la notion réglementaire de télétravail mise en place à l'UCA : pas de prêt de matériel ; pas de plan concerté préalable sur les tâches dévolues à chacun ; durée hebdomadaire de télétravail supérieure à trois jours ; impossibilité de venir sur son lieu de travail récupérer des documents ou fichiers ; etc.

Tout ceci complique sérieusement la tâche des agents et renforce les incertitudes. Inversement, nous craignons que les agents disposant d'une ASA ne puissent avoir des relations professionnelles volontaires (participation aux instances à distance, travail "occupationnel", communications professionnelles). Nous avons donc attiré l'attention du DGS sur le fait que ce dispositif **risquait de favoriser ou renforcer les logiques d'exclusion (fonctions, responsabilités) à l'œuvre dans différents services de l'université.**

- De nombreux agents ne savent pas sous quel régime administratif ils sont placés : des agents ont demandé une ASA sur la proposition de leur supérieur ou en l'absence de proposition de travail. Ces agents n'ont pas reçu confirmation de leur ASA et ne savent pas ce à quoi elle correspond en termes de droits (titulaire, ANT, emploi-étudiant). **Nous demandons une nouvelle fois à l'administration universitaire d'envoyer un courrier précisant le statut de cette ASA et les droits qui lui sont attachés.** La notion de travail à distance (télétravail au sens large) est, elle aussi, imprécise et va générer de l'anxiété puis de nombreux problèmes : l'administration doit aussi préciser les choses de ce point de vue.

Nous sommes particulièrement attentifs au fait qu'aucune division ne s'exerce entre agents (et leurs droits) au regard de leur activité ou de leur absence d'activité. Il faut placer tout le monde dans un régime d'égalité face aux conséquences de l'épidémie.

- **Congés.**

La FSU intervient pour défendre le droit aux congés des collègues.

La VP CA et le DRH rappellent les principes adoptés à l'UCA en cette période de crise :

- **les jours de congés ne peuvent pas être imposés aux personnels pendant la période de confinement, que ce soit** pour les collègues en télétravail comme pour les collègues en ASA ; ceux qui souhaitent avoir une période de pause pendant ce temps de télétravail peuvent évidemment en faire la demande ;

- **jours de congés déjà posés en avril** : chaque agent peut les maintenir ou les supprimer s'il le souhaite **en en faisant la demande à son chef de service** ;

- un chef de service peut avoir un échange avec un collègue sur l'aménagement de son temps de travail **mais ne peut pas lui imposer des congés.**

Le congé reste au choix de l'agent.

- **La FSU interpelle la VP CA au sujet de la relation entre ASA et RTT.**

Suite à une note de la Direction générale de la Fonction publique indiquant que les ASA n'étaient en principe pas génératrices de RTT, la FSU s'est inquiété des conséquences pour les collègues en ASA. En effet, il y a beaucoup d'agents de catégorie C en ASA car les tâches de manutention, de ménage, ou d'accueil ne peuvent être dématérialisées. La FSU a dit s'opposer à ce qu'il y ait une différenciation entre les collègues de catégorie C et leurs homologues B et A, que ce soit en termes de rémunération, de congés ou de RTT. Le DRH nous a répondu que cela ne serait pas le cas, car la note sur l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS (délibération du CA du 19 mai 2017) ne fait pas de distinction entre les RTT et les congés annuels, donc l'UCA ne pourra pas, techniquement, enlever des jours de RTT.

- Demandes de la FSU sur les congés :

Etant donné le contexte exceptionnel, serait-il possible de **déposer en 2020 plus de 5 jours de congés sur nos comptes CET ?**

Le DRH indique qu'il est possible de déposer jusqu'à 10 jours tout en respectant les règles du CET.

De même, la FSU demande **la possibilité de poser plus de 5 semaines consécutives de congés cet été**, si les nécessités de service le permettent.

Le DRH rappelle que les dérogations à la règle des 31 jours de congés consécutifs sont régulièrement faites à l'UCA dès lors que les nécessités de service le permettent.

- **Maintien des rémunérations.**

La VP CA confirme que l'UCA maintient toutes les rémunérations des personnels et des emplois-étudiants. L'UCA garantit toutes les rémunérations des personnels enseignants, quels que soient leurs statuts, titulaires, contractuels et vacataires, y compris pour le service non fait en présentiel, dès lors que la continuité pédagogique est assurée.

Dès le 26 mars dernier la FSU, soutenue dans cette démarche par les autres organisations syndicales, a fait un premier courrier à ce sujet au Président Mathias Bernard.

Les représentants FSU interpellent la VP CA relativement aux initiatives engagées, et particulièrement dans une composante, pour vérifier de manière individuelle les heures effectuées avant le 16 mars et le nombre d'heures non effectuées à partir de cette date par les enseignants (titulaires, contractuels, vacataires) ainsi qu'une recension exhaustive des dispositifs distanciels mis en place. La VP CA répond qu'**aucune procédure validée en central n'a été mise en place pour vérifier le travail effectivement engagé dans les composantes**, mais que par contre l'établissement doit s'assurer quels enseignements sont fait à distance pour la validation des diplômes. **Le principe qui est réaffirmé est celui de la confiance dans les agents.** Liberté a été donnée aux directeurs-doyens de composantes pour s'assurer de l'effectivité de cette continuité pédagogique. Les services RH n'attendent pas la remontée d'informations en fonction d'une démarche type qui aurait été fixée en central ; la VP CA rappelle le principe de maintien des rémunérations pour tous les personnels enseignants et tous les agents (même en ASA).

3. Présentation d'une étude sur le travail à distance.

- La VP CA présente le Projet de recherche porté par Pierre Mathieu sur cette appropriation du travail à distance par les personnels ; chacun a été invité à participer à cette enquête par mail et se voit attribuer un numéro d'anonymat.

Les représentants de la FSU ont fait la demande d'une enquête similaire à l'intention des étudiants qui sont eux-aussi confrontés à de nombreuses difficultés liées à leur situation de confinement (cf. point 7).

- La VP CA rappelle qu'en cette période de fermeture des restaurants universitaires, le CROUS assure une distribution de plateaux-repas pour les étudiants isolés en Cité U.

4. Complément à la campagne d'emplois.

- **Situation liée au décès d'une collègue** (IUT Aurillac) : un poste de PRAG est ajouté à la campagne d'emplois 2020.

5. CRCT au titre de l'année 2020.

- 15 semestres maximum CRCT 2020-2021 : 7 sont attribués par le CNU et 8 par l'UCA.

Le nombre de CRCT est stable par rapport à 2019-2020 (14).

6. Continuité pédagogique.

- **Mise en œuvre des mesures exceptionnelles**

La VP CA rappelle la nécessité d'adapter des modalités antérieures qui ne peuvent plus être mises en œuvre : modifications des MCCC ; rappel des nouvelles grandes lignes déjà communiquées par les Doyens-directeurs de composantes.

Elle rappelle que les évaluations ne pourront porter que sur ce qui a été vu en présentiel (sauf en PACES) et que les évaluations en présence sont suspendues jusqu'à nouvel ordre (jusqu'au 3 mai *a minima*, mais sans doute pour une grande partie du mois de mai). Elle rappelle la nécessité d'encourager les étudiants à participer aux sessions 2 en cas de contraintes pour participer à la 1^{ère} session.

- **La VP CA détaille toutes les nouvelles consignes du PCA** ; celles-ci seront à nouveau communiquées à l'ensemble des équipes compte-tenu de leur transmission aléatoire dans les composantes.

La remontée des MCCC modifiées est fixée au 15 avril à la CFVU ; la validation finale est déléguée au président.

- La VP CA est interrogée au sujet des vacances en travaux pratiques qui ne peuvent pas se faire en présentiel pour les étudiants : elle répond qu'il est préconisé de proposer à la place un document d'accompagnement et/ou un exercice sous une autre forme.

La FSU rappelle la mise en œuvre rapide et à bien des égards exemplaire des collègues dans les départements et les composantes. **Le constat n'en est pas moins fait que ce dispositif à distance accroît les inégalités entre les étudiants :**

- **possibilité d'accès aux ressources en ligne très inégales :**

- **problèmes de connexion** (zones blanches, forfait internet limité, non accès au Wifi dans certaines résidences U) ;

- **problèmes de matériel** (absence d'ordinateur portable, poste de travail partagé à la maison – il est impossible de composer un travail sur un smartphone) ;

- **problèmes d'accès aux bibliographies** (bibliothèques fermées, ressources numériques qui supposent un accès à internet) ;

- **angoisse liée au confinement, à l'isolement, aux charges familiales ;**

- **relations individualisées plus difficiles à engager** dans le cadre des enseignements (TD) ;

- **précarité sociale renforcée profondément déstabilisatrice** (des étudiants n'ayant plus de travail, et donc de ressources, voient leur précarité s'accroître en ce moment d'isolement).
- **Après près de 3 semaines de confinement, on observe un délitement progressif de l'investissement des étudiants** : diminution du pourcentage de participation au cours, du nombre de rendus des travaux en ligne,

Les représentants de la FSU ont demandé s'il serait possible d'envisager des dispenses ou des gels d'UE. Il leur a été répondu que, pour les étudiants qui ne seront pas en mesure de participer aux évaluations, ils pourront participer à une évaluation différente (éventuellement en présentiel, si les conditions sanitaires le permettent).

7. Calendrier de la nouvelle offre de formation.

- Anne Fogli rappelle que le calendrier de construction de la nouvelle offre de formation a été aménagé :
 - recul d'un mois de la date limite de dépôt du dossier d'accréditation au 1^{er} mai sur décision de l'HCERES (et non plus au 1^{er} avril) : cela équivaut à un « maintien » relatif du calendrier initial pour le dépôt des fiches DA08 de la prochaine offre ;
 - le retour de l'HCERES auprès de l'UCA et des composantes est décalé au 22 juin ;
 - les fiches-maquettes UCA sont attendues en octobre.
- **La FSU**, soutenue par les autres organisations syndicales représentatives, **a demandé dès le 23 mars, un aménagement de ce calendrier au président**. La FSU rappelle les contraintes pesant sur les équipes dans le contexte actuel :
 - difficulté voire impossibilité d'échanger à 20, 25 ou 30 collègues au sein d'une même équipe pédagogique à distance ;
 - personnels actuellement accaparés par la mise en œuvre du plan de continuité pédagogique et par les échanges multiples avec les étudiants ;
 - engorgement des activités au moment de la réouverture probable, début juin, de l'université : organisation des 2^e sessions d'examens, concours reportés, recrutement dans les formations (Parcoursup et Master), suivis des stages (etc.) ; ces activités occuperont énormément les collègues dans un temps restreint avant la fin du calendrier pédagogique (17 juillet).

Sauf à défendre l'idée, comme dans d'autres secteurs, que nos collègues puissent travailler jusqu'à 60h par semaine dans les mois à venir, **la finalisation de la construction de la Nouvelle Offre de Formation (NOF) ne pourra probablement pas être engagée sereinement. La FSU se félicite du premier aménagement consenti par l'HCERES mais demande que la remontée des maquettes ne s'opère qu'à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre.**

La FSU attire l'attention sur le décalage de la fin de l'année universitaire au 31 octobre et au 30 novembre dans certains cas (Lpro, M2, 5^e année d'école d'ingénieur) et sur les contraintes fortes qui pèseront cette année exceptionnellement sur un nombre certain d'équipes pédagogiques en octobre prochain.

La VP CA indique qu'elle insistera sur cette demande auprès de la VP Formation.

8. Entretiens professionnels.

- **Réalisation des entretiens : report de la campagne.** Les dates ne sont pas encore fixées et seront fonction du moment de retour à la normale, lorsque chaque agent aura repris une activité sereine. Bien sûr, les entretiens déjà réalisés ne sont pas impactés par ce report.

9. Mise en œuvre de la subrogation.

- **Cette disposition ne touche que les agents non titulaires** : tous les contractuels ne percevront plus leurs indemnités journalières ; elles seront perçues directement par l'UCA qui pourra ainsi verser intégralement leur salaire aux agents sans avoir à récupérer ultérieurement des trop perçus ; ceci évitera que certains agents se retrouvent en difficulté pour rembourser ces trop perçus. Dans les nouveaux contrats de travail, les agents autoriseront l'établissement à effectuer cette subrogation. Pour ceux qui ont déjà un contrat, il sera établi un avenant au contrat de travail qui autorise la subrogation.

Le DRH explique que cette subrogation a déjà été adoptée dans de nombreuses universités.

- Proposition de bascule dans ce nouveau mode de calcul en septembre ; travail en partenariat avec la MGEN et la CPAM depuis septembre 2019, comme le rectorat de Clermont. Ce système est déjà en place au niveau du CROUS.

VOTE POUR à l'unanimité des présents.

10. Campagne EC.

- **Bascule de la campagne EC de la session synchronisée en session au fil de l'eau.**

L'UCA a décidé ne pas permettre de comité de sélection à distance pour ne pas rompre l'égalité des chances des candidats : les comités ne pourront se réunir qu'en présentiel à la réouverture de l'université.

Les nouveaux collègues recrutés au cours de cette campagne entreront exceptionnellement en fonction au 1^{er} janvier 2021. Des moyens provisoires seront alloués de septembre 2020 à février 2021 au choix de la composante : « ATER en compensation » temps plein sur 6 mois (calendrier décalé pour les ATER) ou enseignant non titulaire à temps plein sur 6 mois.

VOTE Pour à l'unanimité des présents.

11. Questions diverses.

- **Liste d'aptitude** : CAPN maintenue courant juillet (demande FO).
- **Tableau d'avancement** : CAPN maintenue fin novembre-début décembre.
- **Astreinte** : espacement des temps d'astreinte en animalerie pour les personnels s'occupant des animaux qui ne sont pas en expérience (1 seule surveillance et non pas 2 le week-end par exemple).
- **FSU : Modalités de renouvellement des contrats qui arrivent à échéance pendant la période de confinement** : les contrats d'activité permanente seront renouvelés (même s'il y a suspension dans le travail pendant la période de confinement) ; les personnels employés sur une mission courte et déterminée n'auront pas vocation à être reconduits. Les situations seront étudiées au cas par cas.
- **FSU : Prime ESR : Mensualisée depuis quelques années, elle est désormais en double versement** (février et août). Le DRH confirme cette nouvelle modalité de versement depuis le 1^{er} janvier 2020.
- **Prochain CT** : programmé le 19 mai ; suivant le 16 juin.

Nous invitons les agents ayant des questions concernant leurs droits à congés ou leur situation réglementaire actuelle (ASA, télétravail, présentiel, autres) à nous contacter.

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Eric.panthou@uca.fr

Cyril Triolaire
Enseignant-Chercheur LCSH
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire académique SNESUP-FSU
cyril.triolaire@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Antonio Freitas
Enseignant-chercheur IUT Cézéaux
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Secrétaire SNESUP IUT
antonio.freitas@uca.fr

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU ESPE Chamalières
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU
orienne.vye@uca.fr

Claude Mazel
Enseignant-chercheur Institut d'informatique
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UCA
mazel@isima.fr